En 1789, la monarchie absolue est critiquée par les philosophes qui

demandent des réformes. Louis XVI convoque les Etats généraux qui représentent les trois ordres et fait rédiger les cahiers de doléances dans le pays (5 mai 1789). Lors du serment du jeu de Paume, les représentants promettent de donner une constitution à la France et se forment en assemblée constituante.

Le 14 juillet, les Parisiens prennent d’assaut la prison de la Bastille. Dans la nuit du 4 août, les privilèges sont abolis. Le 26 août 1789, la déclaration des droits de l’homme et du citoyen est votée. La France est organisée en 83 départements. Le roi qui n’est pas d’accord avec ces réformes tente de fuir mais est arrêté à Varennes le 21 juin 1791.

L’assemblée législative remplace la Constituante en octobre 1791 après avoir adopté une constitution. Celle-ci divise le pouvoir en 3 : le législatif (Assemblée nationale) vote les lois, l’exécutif (roi et ministre) les applique et le judiciaire (les juges) rend la justice. Le 10 août 1792, les Parisiens prennent d’assaut les Tuileries et l’Assemblée vote la mort du roi.

Une nouvelle Assemblée, la Convention, proclame la République, le 21 septembre. Mais les députés sont divisés : les girondins veulent ralentir les réformes et les Montagnards, comme Robespierre, Danton ou Marat, veulent aller plus loin. Le 21 janvier 1793, Louis XVI est guillotiné.

En 1793, les Montagnards prennent le pouvoir, reviennent sur les acquis de la Révolution, suppriment des libertés et font exécuter des milliers de personnes. C’est la Terreur. Le 28 juillet 1794, Robespierre est guillotiné. Fin 1795, la Convention se dissout.

Le Directoire composé de 5 personnes n’arrive pas à faire régner l’ordre. En novembre 1799, par un coup d’Etat, le général Bonaparte prend le pouvoir de manière autoritaire et rétablit l’ordre. C’est la fin de la Révolution